



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉUNION

Direction de la Jeunesse, des Sports
et de la Cohésion Sociale

Pôle Prévention et Lutte
Contre les Exclusions

1355

ARRETE n° /2017/DJSCS

**Modifiant l'arrêté n°002021/2011/DJSCS du 21 décembre 2011
Portant nomination des membres du Conseil de Famille n°2 des Pupilles de l'Etat**

**LE SECRETAIRE GENERAL
CHARGE DE L'ADMINISTRATION DE L'ETAT A LA REUNION**

VU la loi du 19 mars 1946 érigeant en département la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion ;

VU la loi 96-604 du 5 juillet 1996 relative à l'adoption et réformant certaines dispositions du code civil, de la Famille et de l'Aide Sociale, de la Sécurité Sociale et du Travail ;

VU le décret du 7 octobre 1947 concernant l'extension aux départements d'Outre-Mer des lois et décrets dont l'application relève du Ministère de la Santé Publique et de la Population ;

VU le décret n° 85-937 du 23 août 1985 relatif au Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat ;

VU le décret n° 98-818 du 11 septembre 1998 modifiant le décret sus-visé du 23 août 1985 ;

VU l'arrêté du 29 juillet 2016 portant nomination de Monsieur Jérôme FOURNIER, directeur de la jeunesse, des sports, et de la cohésion sociale de La Réunion ;

VU le courriel en date du 09 juin 2017 de **Mme Marie Rose GNEPA**, personnalité qualifiée démissionnaire ;

Considérant que **M. Maurice BARATE**, nommé secrétaire général de la préfecture de La Réunion par décret du 8 janvier 2015, assure l'intérim des fonctions de préfet de la région et du département de La Réunion depuis le 25 mai 2017 ;

SUR proposition de Monsieur le Sous-préfet à la Cohésion Sociale et à la Jeunesse et de Monsieur le Directeur de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale,

Adresse postale : Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DJSCS)
14, allée des Saphirs – CS 61044 – 97404 Saint-Denis Cedex – Tél. : 02.62.20.54.54 – Fax 02.62.20.54.56

Site géographique : Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DJSCS)
60, rue du Général de Gaulle – 97400 Saint-Denis

Internet : www.reunion.drjscs.gouv.fr – www.reunion.gouv.fr

ARRETE

ARTICLE 1 :

L'article 1 de l'arrêté n°002021/2011/DJSCS portant nomination des membres du Conseil de Famille n°2 des pupilles de l'Etat est ainsi modifié :

Personnalités qualifiées

- Mme Frédérique ANTAYA

ARTICLE 2 :

Les autres articles de l'arrêté cité ci-dessus demeurent inchangés.

ARTICLE 3 :

M. le Sous-préfet à la Cohésion Sociale et à la Jeunesse et M. le Directeur de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale sont chargés, chacun pour ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département et de la région Réunion.

Fait à Saint-Denis de La Réunion, le 19 JUIN 2017

**Le secrétaire général
chargé de l'administration
de l'Etat à La Réunion**


Maurice BARATE